



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

PROCES VERBAL de séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

Le vingt-neuf janvier 2026 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE Maire.

Date de convocation	23 janvier 2026	Date d'affichage	23 janvier 2026
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :	11		
En exercice :	09		
Qui ont pris part à la délibération :	07		

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Christophe KRAKUS, Patrice COUTELLE, Ingrid CATE

Absents : Marion Marie,

Absente excusée : Anne Molard

Monsieur Krakus a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du 18 décembre 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

- Signature du devis pour le contacteur de l'éclairage extérieur de la salle auprès de l'entreprise MC3E de Chemiré en Charnie pour un montant de 528.67 € TTC.
- Signature du devis d'un montant de 876 € TTC auprès de la SARL Tracage Service pour le remplacement de panneaux de signalisation.

2026-01-d1

Vote des subventions 2026

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour 2026

Animation Loisirs	300 €
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	200 €
Génération Mouvement Aînés de Chemiré	300 €
Association Chemiré Patrimoine	100 €
UNC Epineu le Chevreuil	50 €
Association Charnie Rando	100 €
Les Ateliers de l'Histoire de la Charnie	100 €
Gaule de Joué	100 €
Orchestre de la Vègre (Sté musicale Loué)	150 €

Une subvention de **50 €** par enfant habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Projets d'investissement 2026

Le Conseil Municipal propose de retenir les dépenses d'investissement suivantes pour l'élaboration du budget 2026. Ces propositions pourront être modifiées par le futur Conseil Municipal par le biais de délibérations modificatives.

	Proposition 2026
Emprunts et dettes assimilées	7 675.68
Reprise concession abandon (5) (Reste à Réaliser)	4 199.61
Plancher église clocher	2 163.00
Plantations place Saint Gilles (Reste à Réaliser)	3 414.00
Matériel outillage atelier	3 000.00
Frais étude PC garage atelier (Reste à Réaliser)	360.00
Construction garage atelier (Reste à Réaliser)	3 475.00
2 tables lecture patrimoine (Reste à Réaliser)	852.00
Passerelle Palais mitoyen St Denis	2 000.00
Bancs tables poubelles	1 000.00
Panneau Place St Gilles	2 500.00
Ponçage vitrification parquet	5 000.00
Contacteur lumière extérieure	528.67
Miroir de voirie	1 000.00
Renouvellement lampes éclairage public	10 000.00
Travaux salle Chauvelier	13 000.00
Mise à disposition logiciels Mairie (Berger Levraut)	1 820.00
Eclairage secrétariat	3 000.00
	64 987.96
Déficit d'investissement reporté	157 313.12
Total	222 301.08

Permanences bureau de vote pour les élections municipales

8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
COQUILLE JP	CATE I	LETOURNEUR M	COQUILLE JP
FEUVRIER M	KRAKUS C	MOLARD A	FEUVRIER M
LEMAITRE G	COUELLE P	PADOIS N	LEMAITRE G

Président : Jean Paul Coquille

Secrétaire :

Assesseurs titulaires : Feuvrier Mickaël, Lemaître Gilbert

Questions diverses

Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local, permet d'augmenter les indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire qui avait demandé en début de mandat à percevoir une indemnité inférieure au barème, ne souhaite pas de modification de son indemnité.

Les adjoints ne souhaitent pas proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur une revalorisation de leur indemnité pour la fin du mandat.

Accès à la Chapelle d'Etival en Charnie

Le Maire remet au Conseil Municipal, copie du jugement rendu le 27 janvier 2026 par le tribunal administratif, concernant le recours aux fins de délimitation et d'expulsion du domaine public

La requête de la commune de Chemiré en Charnie est rejetée.

La commune devra verser à M et Mme Duchemin la somme de 1500 €.

La commune aura deux mois pour interjeter appel de la décision à compter de la notification du jugement.

Le conseil municipal ne s'est pas prononcé sur la suite à donner.

Dates à retenir :

Elections municipales : 15 et 22 mars 2026

Café numérique à Chemiré : mardi 17 février 2026

Date de la prochaine réunion : vote du budget le jeudi 26 février 2026

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h40

Le Secrétaire
Christophe KRAKUS

Le Maire
Jean Paul COQUILLE